

DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT  
Service Aménagement Urbain / Déchets  
Dossier suivi par Stéphanie Pujol-Lebachelier  
Tél : 05 61 02 09 09



Concours Départemental « Villes et Villages Fleuris »

« PARTICULIERS » / « STRUCTURES SCOLAIRES » / « ALAE »

**FICHE D'INSCRIPTION**

A renvoyer par mail **du 30 mars au 30 avril 2026** à l'adresse suivante :

[villes-et-villages-fleuris@ariege.fr](mailto:villes-et-villages-fleuris@ariege.fr)

Personne référente : Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom de la structure (si école ou ALAE) : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_



(A découper et à conserver : voir au verso)

Dans quelle catégorie vous inscrivez-vous :

Catégorie 1 : maison avec jardin très visible de la rue

Catégorie 2 : décor floral donnant sur la voie publique (balcon, terrasse, devant de porte)

Catégorie 3 : potager

Catégorie 4 : structure scolaire et ALAE

Descriptif de vos réalisations, actions en faveur des ressources naturelles et de la biodiversité :

### **IMPORTANT**

Au moment de leur inscription, les candidats devront transmettre leur fiche d'inscription dûment complétée **avec une adresse précise afin que le jury puisse effectuer les visites.**

Seuls les éléments de plantation et de fleurissement **visibles depuis l'espace public** seront évalués par le jury à son passage. Les visites auront lieu du 01 au 30 juin sans date ni heure précise car elles seront programmées avec les visites des communes et professionnels du tourisme.

Une même maison ou structure ne pourra concourir qu'une seule fois par an et dans une seule catégorie du Concours.

Fait à....., le.....

Signature

✂.....  
(A découper et à conserver)

*Conformément à la réglementation pour la protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès en nous adressant un courrier, par voie postale, au Délégué à la protection des données ou au service DAME – Conseil Départemental de l'Ariège 5 rue du Cap de la Ville 09000 Foix – ou par mail à l'adresse suivante : [dpo@ariefge.fr](mailto:dpo@ariefge.fr)*

*Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à gérer et promouvoir le concours Villes et Villages Fleuris. Les données enregistrées sont celles des formulaires et les éléments descriptifs et visuels transmis lors de votre participation. Ces données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Les destinataires des données sont les membres du jury du Conseil Départemental de l'Ariège, l'ADT et le CAUE ainsi que les collectivités locales du département participant au concours. Les éléments descriptifs et visuels peuvent être utilisés pour promouvoir le Concours à l'échelle Départementale. Les données sont également utilisées à des fins statistiques.*

*Dans ce cadre, \*je consens , je ne consens pas , à ce que mes données soient conservées par le Conseil Départemental de l'Ariège pendant une durée de 3 ans. Sinon les données enregistrées seront conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.*

*Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).*

*\*Merci de bien vouloir cocher la case correspondant à votre choix*